

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet/Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :

Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :

Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

RENCONTRES EUROPEENNES

**Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ?
Le processus décisionnel à Bruxelles**

Participation aux frais par personne : 150 euros TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de Paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site : www.dbfbruxelles.eu

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

⁽¹⁾Sur justificatif

NOS MANIFESTATIONS EN 2009

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES

24 avril - Droit pénal européen

12 juin - Droit européen de l'environnement

9 octobre - Droit européen de la consommation

20 novembre - Droit de la concurrence



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles

Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77

valerie.haupt@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu



RENCONTRES EUROPEENNES

**Comment l'Union européenne
adopte-t-elle ses textes ?
Le processus décisionnel à Bruxelles**

Vendredi 20 mars 2009

Délégation des Barreaux de France
RENCONTRES EUROPEENNES
VENDREDI 20 MARS 2009
Comment l'UE adopte-t-elle ses textes ?

LE PROCESSUS DECISIONNEL A BRUXELLES

8 heures de formation validées !!!

Inscriptions et informations :
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1
1040 Bruxelles
Email : dbf@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

Conseil National des Barreaux

DBF
Délégation des Barreaux de France



Délégation des Barreaux de France

9h15 - 9h30 : Propos introductifs

9h30 - 10h : Les procédures décisionnelles

La co-décision - La consultation - La coopération - La réforme des procédures législatives

Christian PENNERA, Jurisconsulte du Parlement européen

Le rôle de la Commission européenne

10h - 10h30

De la phase de préparation à l'adoption des propositions par la Commission

François GENISSON, Chef d'Unité Procédures orales, Commission européenne

10h30 - 11h00

La comitologie et sa réforme Paolo PONZANO, Conseiller principal questions institutionnelles, Commission européenne

11h - 11h15 : Pause

11h15 - 11h45

Le rôle du service juridique dans l'élaboration de la législation Gilbert LAUTISSIER, Conseiller juridique et chef de secteur au service juridique de la Commission européenne

Le rôle du Parlement européen

11h45 - 12h30

La structure en groupes politiques et en commissions
La désignation des commissions et rapporteurs
La rédaction du rapport et des amendements
Les votes en commission et en plénière

Xenia SIMANTIRAKI, Assistante parlementaire de M. Ioannis VARVITSIOTIS

Estelle GOGER, Assistante parlementaire de Mme Pervenche BERES

12h30 - 13h15

Les élections européennes de juin 2009

Jean-Paul GAUZÈS, Député européen

Marc PAOLONI, Journaliste

13h15 - 14h30 : Déjeuner

Le rôle du Conseil de l'Union européenne et des Représentations permanentes

14h30 - 15h15

Le travail de la Représentation permanente au quotidien et en période de Présidence

Claudine JACOB, Conseiller justice, Représentation permanente de la France auprès des institutions européennes

15h15 - 15h30 : Pause

15h30 - 16h

Le Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne: son travail et ses arcanes

Hubert LEGAL, Directeur, Service juridique du Conseil de l'Union européenne

La place du lobbying

16h - 16h30

L'activité de représentation d'intérêts par l'avocat

Jean-Luc LAFFINEUR, Avocat au Barreau de Bruxelles

16h30 - 17h

La réglementation des activités de représentation d'intérêts - Le registre de la Commission européenne

Dominique Voillemot, Président de la Délégation des Barreaux de France

RENCONTRES EUROPEENNES

COMMENT L'UNION EUROPEENNE ADOPTE-T-ELLE SES TEXTES ?

LE PROCESSUS DECISIONNEL A BRUXELLES

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne interviennent dans les processus décisionnels de l'Union. Il est souvent difficile de suivre le cheminement d'adoption de certains textes.

Lors de cette journée des intervenants des institutions européennes vous livreront les « secrets » de ces procédures. De manière concrète et pratique, ils vous exposeront le fonctionnement interne de leurs institutions.

Cette journée permettra aux avocats et praticiens du droit d'affiner leurs connaissances des processus décisionnels à Bruxelles afin de représenter au mieux les intérêts de leurs clients par une intervention adéquate auprès des institutions. Ce sera également l'occasion de découvrir les futurs changements institutionnels liés au renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne.